

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/DERO/24/0007 du 2 février 2024 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant une dérogation par rapport à la période d'interdiction d'épandage conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 24 novembre 2000 concernant l'utilisation de fertilisants azotés dans l'agriculture au nom et pour compte de Madame Nadine Albers-Turmes.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 5 février 2024

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

